

L'an deux mille DOUZE, le 6 DECEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Martine VALLIER

Date de convocation du Conseil communautaire : 29 novembre 2012

Etaient présents :

- **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS
- **ARSAC :** Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- **CANTENAC :** Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
- **LABARDE :** Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- **LUDON MEDOC :** Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Marie-Claudette DARASPE
- **MARGAUX :** Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- **SOUSSANS :** Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO

Concerne : 2012-0612-20 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Demande de subvention au Conseil Général de la Gironde et à l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour l'étude pré-opérationnelle - Décision

Vous venez de choisir dans une délibération précédente le PACT de la Gironde, pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH.

Le Conseil Général de la Gironde et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) sont partenaires dans cette opération.

Il vous est donc proposé :

- de solliciter une subvention du Conseil Général de la Gironde et une aide de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour chacun à hauteur de 40% du montant de l'étude ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **décide** de solliciter une subvention du Conseil Général de la Gironde et une aide de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour chacun à hauteur de 40% du montant de l'étude ;
- ▶ **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Pour copie conforme

Arsac, le 10 décembre 2012

